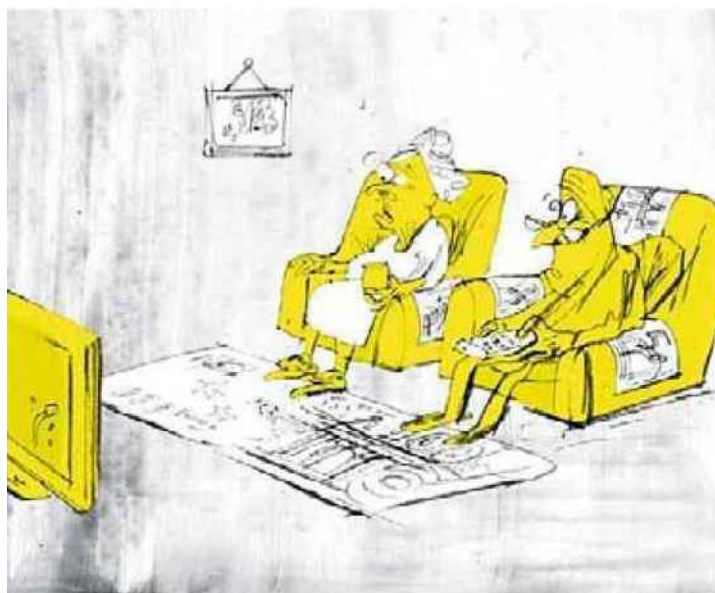




Dossier / Placements

Anticipez l'avenir... grâce à l'épargne retraite

Inquiets pour le financement de leurs vieux jours, les Français sont plus enclins que jamais à préparer cette échéance. Heureusement, les solutions garantissant le versement d'un complément de revenus garanti à vie ne manquent pas.



Les chiffres régulièrement publiés sur l'angoissante question de la retraite ne peuvent qu'encourager l'anticipation. « Le rapport entre la pension nette moyenne et le salaire moyen net ne cesse de s'éroder. Il était de 66 % en 2016, mais devrait se situer entre 51 % et 59 % en 2040 et 45 % et 48 % en 2060 », rappelle l'économiste Philippe Crevel. Pour combler – au moins partiellement – ce manque à gagner, plusieurs solutions d'épargne existent, parmi lesquelles l'assurance-vie (voir page 88) arrive en tête des préférences des futurs retraités. Mais d'autres plans spécifiquement conçus pour garantir le versement d'une rente viagère (versée à vie) peuvent être souscrits en complément.

Un atout fiscal substantiel

Les placements retraite individuels les plus connus sont le Perp (plan d'épargne retraite populaire), ouvert à tous, et le contrat Madelin (créé par la loi éponyme de février 1994), réservé aux TNS (travailleurs non salariés et conjoints collaborateurs) soumis à l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial ou non commercial (BIC ou BNC). Les fonctionnaires ont, quant à eux, accès à des solutions spécifiques (Préfon Retraite, Corem).

Ces plans offrent un avantage fiscal à l'entrée d'autant plus substantiel que l'on est fortement imposé. Dans le cas du Perp, les cotisations versées chaque année sont déductibles du revenu imposable dans la limite de 10 % des

revenus professionnels, eux-mêmes plafonnés à 30432 euros en 2016 (plancher de 3804 euros pour les faibles revenus). Mais il y a un bonus à la clef. S'ils n'ont pas été épuisés, les disponibles fiscaux des trois années précédentes restent déductibles et on peut utiliser ceux de son conjoint ou partenaire d'un Pacs (le détail des plafonds est indiqué dans le dernier avis d'imposition). « Ce principe de mutualisation est essentiel et on peut le diluer pour l'optimiser dans le temps en ne consommant, par exemple, que deux plafonds sur quatre, le plus récent et le plus ancien », indique Olivier de Fontenay, cofondateur de la société de conseil Eres. Autre avantage, le Perp est exonéré de prélèvements sociaux pendant toute sa constitution. Et pour les plus fortunés, exonéré d'ISF, y compris en phase de rentes (sous réserve d'avoir cotisé quinze ans durant). Le Madelin repose sur le même principe de déduction, mais le calcul s'opère sur la base des bénéfices de l'année, dans une limite fixée à 30893 euros en 2016, susceptible d'être majorée jusqu'à 71 440 euros. Il n'y a pas de rattrapage rétroactif des disponibles fiscaux.

Des contraintes à anticiper

En contrepartie de cette fiscalité allégée, les cotisations versées, investies en actifs plus ou moins diversifiés, sont, à quelques exceptions près (invalidité, décès du conjoint, expiration de droits au chômage, surendettement...) bloquées jusqu'au départ en retraite. A cette échéance, l'épargne constituée est transformée en rentes viagères imposables (le Perp admet cependant une sortie de 20 % en capital), dont le montant, certes garanti à vie, se révèle modeste au regard de l'effort d'épargne consenti des années durant. Ces plans retraite



7 Perp bancaires passés au crible

Établissement	Nom du Perp	Versement minimum à l'entrée (versement suivant)	Frais sur versement	Frais de gestion	Frais de transfert (1)	Frais sur rente	Rendement 2015 du fonds en euros
BNP PARIBAS	Perp BNP Paribas	50 € (libre)	4 %	0,96 % max	4 %	3 % (+ frais sur encours de 0,70% max)	2,25 %
CAISSE D'ÉPARGNE	Perp Caisse d'Épargne	30 € (250 €)	5 % max	0,95 % max	5 % max	3 % (+ frais sur encours de 0,75 %)	2 %
CRÉDIT AGRICOLE	Plan Vert Avenir	30 € (30 €)	3,75 %	0,95 % max	1 %	Aucun	2,10 %
CRÉDIT MUTUEL ARKEA/SURAVENIR	Prévi Horizons	45 € (45 €)	3,90 % max	0,96 % max	2 %	0 % sur rentes, mais frais sur encours de 0,68 %	3 %
LCL	Velours	300 € (300 € ou 30 €/mois en programmés)	4 % max	0,95 % max	1 %	Aucun	2,10 %
BANQUE POPULAIRE / NATIXIS ASSURANCES	Solution Perp	500 € (100 €)	3,5 %	0,90 % max	3,5 %	0,96 % (+ 0,75 % de frais sur encours)	1,90 %
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Perp Epicéa	150 € (150 € ou 50 €/mois en programmés)	4 % max	0,96 % max	Aucun	0 % sur rentes, mais frais sur encours de 0,96 %	2,20 %

SOURCE: ÉTABLISSEMENTS

1) Frais contractuels auxquels peut s'ajouter une pénalité représentant jusqu'à 15 % de l'épargne en cas de moins-values du fonds euros au moment du transfert. Pénalités valables les dix premières années.

« tunnels » sont en effet chargés en frais divers (surprimes, encours gérés, éventuels transferts, rentes à la sortie) et pilotés d'autant plus prudemment que la retraite approche (le Madelin est cependant souvent mieux diversifié que le Perp). Pour rompre cette logique, un acteur comme Eres propose un Perp ouvert sur une large gamme financière et assorti d'un fonds en euros mieux rémunéré en phase de rente que d'épargne. Par ailleurs, quelques offres Internet de Perp et Madelin (vendues par Assurance-vie.com, Mes-placements.fr, Linxea..) se distinguent par un meilleur rapport qualité-prix (0 % de frais sur primes, multiples options de gestion).

Le collectif à la cote

Nombre d'entreprises proposent des dispositifs de retraite complémentaire. Dénouables en rentes viagères et partiellement pris en charge par l'employeur, les contrats « article 83 » (en référence à l'article du code des impôts qui les régit) peuvent par exemple accueillir des versements individuels facultatifs déductibles (comme le Perp) du revenu imposable.

Mais la solution prisée du moment, c'est le Perco (plus 2 millions de sous-

cripteurs fin juin 2015, soit + 13 % en un an). Réservé aux salariés d'entreprises déjà dotées d'un PEE (plan d'épargne entreprise), ce Plan d'épargne retraite collectif ne profite pas de déduction fiscale à l'entrée car il est alimenté pour l'essentiel par l'intéressement et la participation versés par l'employeur, voire par un abondement supplémentaire (plafonné à 6 178 euros en 2016). Investi dans des FCPE (fonds commun de placement d'entreprise) diversifiés, le Perco est bloqué jusqu'à la retraite. Il admet néanmoins plusieurs cas de sortie anticipée (dont l'acquisition de son logement). Et, à l'échéance, il est dénouable au choix sous la forme d'un capital défiscalisé (sauf prélèvements sociaux) ou d'une rente viagère peu imposée.

Solutions panachées

Rien n'empêche de cumuler différents plans retraite. Un travailleur indépendant qui a réalisé de gros bénéfices et épuisé sa déduction Madelin peut, par exemple, ouvrir un Perp en parallèle pour exploiter les disponibles fiscaux qui joueront sur ses revenus globaux (et pas seulement professionnels). De même, un salarié détenteur d'un article 83 peu rentable aura intérêt à alimenter en parallèle un Perco ou un Perp. Dans tous les cas, un calcul précis des avantages fiscaux s'impose, car, c'est important de le rappeler, l'enveloppe annuelle de déductibilité dont chaque contribuable dispose englobe toutes les cotisations versées dans un dispositif d'épargne retraite facultative. ● L. D.-D.



MONTREZ-VOUS SOLIDAIRE

L'épargne salariale est devenue au fil des ans l'un des principaux soutiens de la finance responsable. Tous les Perco (ainsi que les PEE) doivent en effet obligatoirement contenir un FCPE solidaire dans leur offre financière. Il s'agit en général de FCPEs de type 90/10, dont une partie (de 5 % à 10 %) de l'encours est placée en titres d'entreprises solidaires agréées et le solde investi en actifs sélectionnés selon un processus ISR (investissement socialement responsable). Résultat : au 30 juin 2015, les fonds ISR représentaient un tiers des encours gérés au titre de l'épargne salariale et, à cette même date, les placements en FCPEs pesaient 5 milliards d'euros (+ 28 % en un an).